

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Lundi 20 septembre 2010

\*\*\*\*\*

## *Convocations : 13 septembre 2010*

**Présents** : Alain LAMBERT, Dominique REY, Daniel DUCLOSSON, Jocelyne ARTERO, Philippe GUICHARD, Philippe GIROD, Denis VUAILLAT, Frédéric MERLET, Valérie NGUYEN VAN, Nathalie MORTIER, Mathilde MILLET.

**Secrétaire de séance** : Philippe GIROD

### **I – Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet n'appelant aucune observation particulière est approuvé à l'unanimité.

### **II – Avenant au Bail de location du hangar « Sur les crêts » :**

Le Maire rappelle au conseil que par délibération n°30/2010 du 1<sup>er</sup> juillet la société KITÉLEC a été autorisée à s'installer dans le hangar communal de « Sur les crêts » sur une surface d'environ 90 m<sup>2</sup> pour un loyer de 250 € mensuel, hors chauffage.

Après vérification il s'est avéré que la surface réellement occupée par l'entreprise KITÉLEC est inférieure à la surface prévue à l'origine des négociations, à savoir 64 m<sup>2</sup>.

*Un accord entre la commune et la société KITÉLEC est intervenu fixant le loyer à 200 € TTC, hors chauffage, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010*

### **III – Climatisation nouvelle mairie :**

La climatisation des bureaux de la nouvelle mairie n'avait pas été prévue au moment de l'élaboration du projet de réhabilitation du bâtiment communal mairie-école.

Une estimation a été effectuée par le Bureau d'études CETRALP pour 6000 € HT – version gainable réversible plus groupe extérieur y compris pose et raccordements.

L'entreprise GERMAIN ne nous a pas encore fait parvenir sa proposition.

*Pour information le devis de l'entreprise Germain est arrivé le 21 septembre. Il s'élève à la somme de 8 854 € HT, non compris l'alimentation électrique des appareils. Conformément aux vœux du Conseil qui ne souhaitait pas investir plus de 6000 €, le projet trop onéreux est abandonné.*

Messieurs Duclosson et Guichard participent régulièrement aux réunions de chantier qui ont lieu tous les mardis après-midis et informent la municipalité de l'avancement régulier des travaux.

### **IV – Renouvellement du placement financier :**

Le Maire expose au conseil que l'emprunt de 600 000 € contracté au Crédit Mutuel et déposé sur un compte à terme en janvier 2010 est arrivé à échéance le 17 juillet 2010.

Considérant que cet argent n'est pas nécessaire en totalité avant quelques mois, le maire propose de rouvrir un compte à terme et d'y placer la moitié de la somme : **300 000 €** pour une durée de **6 mois**.

**Le conseil autorise le Maire à réaliser cette opération dans les conditions désignées ci-dessus.**

### **V – Garantie des prêts nécessaires à la réalisation du projet de construction des logements par la SA MONT BLANC :**

Il est rappelé au conseil que la commune, dans le souci de conserver une maîtrise importante des dossiers de demande de logement dans l'attribution des appartements, s'était engagée à garantir en totalité les prêts nécessaires à l'achat des terrains et à la construction des logements **du projet « Val du Rhône »**

La SA Mont Blanc sollicite de fixer par délibération la garantie totale de la commune pour les opérations à réaliser – acquisition du foncier et construction des logements.

*Garantie totale de la commune pour un prêt avec préfinancement pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction de deux logements P.L.A.I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)*

Le conseil accorde sa garantie, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **21 000.00 €** souscrit par la SA d'HLM Mont Blanc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer **l'acquisition d'un terrain** à Saint Germain sur Rhône pour la construction sur ledit terrain de deux logements P.L.A.I destinés à la location.

☞ **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : **21 000.00 €**

Index : Livret A

***Garantie totale de la commune pour le prêt avec préfinancement pour la construction de deux logements P.L.A.I***

Le conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **198 000.00 €** souscrit par la SA d'HLM Mont Blanc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer **la construction de deux logements P.L.A.I** destinés à la location à Saint Germain sur Rhône (Haute-Savoie).

☞ **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : **198 000.00 €**

Index : Livret A

***Garantie totale de la commune pour prêt avec préfinancement pour acquisition d'un terrain nécessaire à la construction de sept logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)***

Le conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **65 000.00 €** souscrit par la SA d'HLM Mont Blanc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer **l'acquisition d'un terrain** à Saint Germain sur Rhône pour la construction de sept logements P.L.U.S destinés à la location.

☞ **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : **65 000.00 €**

Index : Livret A

***Garantie totale de la commune prêt avec préfinancement pour construction de sept logements PLUS***

Le Conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **555 000.00 €** souscrit par la SA d'HLM Mont Blanc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer **la construction de sept logements P.L.U.S** destinés à la location à Saint Germain sur Rhône (Haute-Savoie).

☞ **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : **555 000.00 €**

Index : Livret A

Il est précisé que la garantie d'emprunt n'a aucune incidence sur l'endettement de la commune.

## **VI – Renforcement du réseau d'eau potable :**

### **Convention de financement**

Le résultat de l'appel d'offres pour les travaux de renforcement d'eau potable en coordination avec les travaux d'assainissement lancé par la Communauté de communes a été inférieur à l'estimation .

Le montant des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, **s'élève à 76 531 € HT.**

L'aide de l'Agence de l'Eau, accordée au titre de la solidarité rurale, se monte à **7 584 €.**

Afin que le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement puisse verser à la commune le montant de la subvention octroyé par l'Agence de l'eau il y a lieu d'établir une Convention de financement et autoriser le Maire à la signer.

***Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement nécessaire au versement de la subvention d'un montant de 7584 €.***

Le début des travaux est prévu **le 10 octobre 2010.**

### **Questions et informations diverses :**

***SORGIA FM*** : Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le Président de l'association gérant la radio locale « SORGIA FM ». Celle-ci bénéficiait jusqu'à présent d'une subvention versée par l'Etat « Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique ». Cette dotation est remise en cause. Les élus des communes réceptrices sont amenés à soutenir cette radio très écoutée et impliquée dans la vie des villages à l'entour.

### ***Informations projet de maison de vie par la Communauté de communes de la Semine :***

Le principe de cette « maison de vie » s'organise autour de trois axes :

☞ Construction en rez-de-chaussée de locaux professionnels destinés au médical et para médical

☞ Ouverture toujours en rez-de-chaussée d'une nouvelle crèche pouvant accueillir 20 à 24 enfants.

A savoir que la halte garderie actuelle ne disposant que de 14 agréments et étant dans l'impossibilité de se développer y serait déplacée

☞ Création de 20 logements en étage, de type T2, pour les personnes âgées autonomes

Un premier estimatif, hors subventions, permet d'évaluer à environ **3 542 000 € HT** le coût de la réalisation de ce projet dont détail ci-dessous :

| <b>Coût des travaux hors subventions</b> |             |                       |           |          |           |
|--|-------------|-----------------------|-----------|----------|-----------|
| Logement                                 | 1 947 000 € | Locaux professionnels | 607 900 € | Crèche : | 987 100 € |

***Société d'Etudes Protection Nature en Semine :***

Une exposition sur les fleurs et les champignons organisée par la SEPNS se déroulera les **25 et 26 septembre** à la salle des fêtes de St Germain sur Rhône.

***Repas des trois communes :***

Le repas réunissant les maires et employés municipaux des trois communes de Saint Germain sur Rhône, Chêne en Semine, et Franclens sera organisé cette année par St Germain. Il aura lieu le 19 novembre.

***Affouage :***

L'information concernant les coupes des bois sera affichée le 15 octobre 2010.

***C.D.R.A. Sentiers multimodaux :***

Madame Millet informe le conseil qu'une réunion est prévue le 12 octobre 2010 à la Communauté de Communes de la Semine concernant les sentiers multimodaux.

**Le Maire,**  
**Alain LAMBERT**